

Bulletin infos pêche

Juin 2018

Avec l'arrivée de l'été, l'occupation de son temps libre se tourne facilement vers des loisirs de plein air. La pêche, deuxième plus grosse association sur le plan national, donne la possibilité à tous, novices ou passionnés, de passer un bon moment au bord de l'eau. Deux grands événements vont marquer le mois de juillet et peut-être donner ou redonner l'envie de pêcher. Pour commencer, l'AAPPMA de Biches organise, comme chaque année depuis maintenant 7 ans, une «grande fête populaire de la pêche» le week-end du 1er juillet. Le Canal du Nivernais accueillera plusieurs centaines de pêcheurs de tous niveaux sur trois jours consacrés à la pêche au coup des poissons blancs, avec, dès le vendredi 29 juin après midi, un grand match international par équipes de quatre pêcheurs. Au programme du samedi 30 juin: concours à l'américaine (équipes de deux) le matin et concours jeunes l'après midi. En parallèle de ces compétitions, les curieux pourront profiter également des animations autour de la pêche, des stands divers et de la brocante organisée le long du canal. Enfin, le week-end se terminera le dimanche par une épreuve individuelle sur la matinée. Quittons le Bazois pour le Morvan et changeons de poissons... Le samedi 21 juillet aura lieu le «Festival de la pêche aux leurres» au bord du lac de Pannecièrre, au lieu dit Bonin, sur la commune de Montigny en Morvan. De 10 h à 19 h, des démonstrations de pêche des carnassiers se dérouleront sur les rives du lac, avec la possibilité de s'essayer aux diverses techniques du bord, en bateau ou en float-tube. De nombreux stands seront présents, ainsi que des expositions et de la vente de matériel. Organisée par les AAPPMA de Montsauche-les-Settons et Château-Chinon, l'Association Morvan Carnassier et la Fédération de Pêche, cette journée sera enrichie par la participation de Gaël EVEN, figure française de la pêche des carnassiers, qui terminera ce festival en beauté en donnant une conférence sur la pêche du sandre à 16 h.

Encadré

Le soutien de la Fédération

Afin de promouvoir la pêche et soutenir toutes ces manifestations d'envergure, la Fédération Départementale sera présente à Biches et à Pannecièrre. Avec la «Caravane de la Pêche», sorte d'exposition ambulante, l'animateur de la Fédération présentera de nombreux panneaux expliquant la vie présente dans les milieux aquatiques, la biologie des poissons, la pêche des écrevisses ou encore toutes les notions de réglementation.

Fin des protections de frayères à sandres !

Les lacs entièrement ouverts à la pêche

Depuis samedi 26 mai, les barrages de Chaumeçon, des Settons, de St Agnan et de Pannecière sont entièrement ouverts à la pêche.

Les réserves temporaires mises en place depuis le 1er mai afin de préserver la reproduction tardive des sandres s'arrêtaient vendredi soir, le 25 mai, à la tombée de la nuit.

Selon les lacs, les frayères connues et la volonté des AAPPMA locales, la superficie préservée était plus ou moins importante. Chaumeçon faisait partie des plus protégés avec près d'un quart du plan d'eau concerné par les réserves.

Malgré tout, même pour Pannecière, qui a chaque année le ratio de surface de protection le plus faible, les frayères préservées suffisent largement à alimenter en juvéniles de sandres l'ensemble du plan d'eau.

Les réserves faisaient l'objet d'une interdiction totale de pêche, toutes techniques confondues. Les pêcheurs de carnassiers, mais également les carpistes et les pêcheurs au coup, se voient désormais rendre des terrains de jeu conséquents, souvent accessibles et moins encaissés que les portions déjà ouvertes à la pêche depuis le 1er mai.

Pour la pêche de la carpe, seul Chaumeçon ne possède pas de secteur de pêche de nuit.

Sur les trois autres lacs, ces zones spécifiques représentent en cumulé 9750 mètres de berges.

Les populations de grosses carpes sont importantes sur chacun de ces barrages, la Fédération prenant le soin de stocker puis remettre les beaux poissons à chaque vidange.



La navigation change d'un lac à l'autre...

Pour les utilisateurs de bateaux, la navigation est autorisée au moteur électrique sur St Agnan et Chaumeçon, au moteur thermique limité à 6 cv 4 temps pour Pannecière et au thermique sans limitation de puissance aux Settons (redevance à payer au-delà de 6 cv).

Dans le département, il ne reste actuellement plus que deux restrictions halieutiques temporaires: les réserves des ponts de Nevers, de la Charité-sur-Loire et du Guétin qui ouvriront le 15 juin prochain, et enfin la pêche du black-bass (actuellement en reproduction), qui ne sera autorisée qu'à partir du 1er juillet.

Tailles et quota carnassiers

Cette sorte de «deuxième ouverture» permet de ré-insister sur les tailles légales de captures du sandre et du brochet, qui sont respectivement de 50 et 60 centimètres, ainsi que sur le nombre de poissons pouvant être conservés qui est de 3 au total, dont 2 brochets maximum.

Ce quota s'applique aux espèces sandre, brochet et black-bass.

Rappelons qu'au-delà de ces mesures réglementaires, un prélèvement raisonné des pêcheurs assure un peu plus l'avenir...



Un brochet trop petit pour être gardé.

Brèves pêche

- Corancy

AAPPMA Truite Morvandelle

Le parcours de l'ancienne société privée de Corancy a été en grande partie repris par l'AAPPMA de Château-Chinon qui a fait un gros travail de prise de contacts avec les propriétaires. Cet effort permet ainsi aux pêcheurs détenteurs de la carte fédérale de fréquenter ces secteurs propices à la truite.



- **Chaumeçon**

Swimrun

Une épreuve de natation est prévue le dimanche 3 juin de 10 h à 14 h sur le lac de Chaumeçon. Un arrêté préfectoral interdit la navigation et la pratique de la pêche en aval de la mise à l'eau de Vaussegrois durant toute la durée de la compétition.

- **Fête de la pêche**

Dimanche 3 juin

Comme chaque année, la journée nationale de la pêche aura lieu le 1er dimanche de juin. Plusieurs AAPPMA organisent des manifestations au cours desquelles chacun peut venir s'essayer à la pêche gratuitement. L'occasion de tester avant de prendre une carte!